



RAPPORT D'ACTIVITES 2023



2023



Après une année 2022 placée sous le signe de l'évolution majeure qu'a constituée le changement de fréquence de collecte des bacs d'ordures ménagères résiduelles, 2023 fut l'année de la continuité dans l'accompagnement des usagers vers la réduction des déchets :

- ✓ **Promotion du compostage individuel** avec le subventionnement des composteurs par le SICTOM et leur vente au tarif de 30 €.
- ✓ **Développement du compostage collectif** dans les zones plus densément urbanisées comme Lons le Saunier.
- ✓ **Préparation de l'entrée en vigueur de l'obligation de tri à la source** des biodéchets pour tous en janvier 2024.

L'accent a été porté également sur la **nécessité de trier ses déchets**. En effet, le tri a été mis en place en 1994 sur le département du Jura et force est de constater que malheureusement ce geste est encore inexistant dans certains foyers jurassiens. Le SICTOM (et tous les usagers) le payent cher puisque le SICTOM paye le traitement du contenu des bacs de tri (jaunes ou bleus) en fonction de la qualité du tri : 32.5 €/tonne si le taux d'erreurs de tri est inférieur à 15 %, 65 €/tonne si le taux est plus élevé. Pour 4 730 tonnes de déchets recyclables par an, **ce coût représente 153 725 €**.

Pour réussir ce défi, nos équipes sont mobilisées, du Pôle Prévention/Tri au Pôle Collecte. Les bacs qui ne sont pas conformes aux règles de tri ne sont plus collectés afin que leurs propriétaires modifient leurs pratiques et que les résultats du SICTOM progressent. En cas de doute concernant la destination d'un déchet, n'hésitez donc pas à consulter votre guide du tri sur internet ou à nous appeler.

Nous préparons aussi activement l'arrivée au sein de nos déchetteries des nouvelles filières REP en 2024 (Responsabilité Elargie des Producteurs) : Articles de bricolages, de jardinage, sport et loisirs, produits et matériaux de la construction et du bâtiment, jouets, telles seront les nouvelles bennes qui iront fleurir les parterres de nos déchetteries dans le deuxième semestre 2024, et pour lesquelles nos équipes se préparent.

Je salue la conscience professionnelle de tous les agents du SICTOM qui accueillent avec dynamisme les nombreuses évolutions en cours, dans un contexte de mise en œuvre souvent complexe rendant leur travail parfois inconfortable. Je remercie les élus du Bureau et du Comité Syndical pour leur sens de l'intérêt général et la prise en compte des enjeux de transition écologique et de sobriété dans les décisions qui sont prises.

La Présidente du SICTOM

Valérie OVISTE BRENOT

PRESENTATION

Le SICTOM, Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères, est un syndicat mixte, exploité en régie auquel adhèrent les collectivités territoriales suivantes :

ECLA, Communautés de communes Bresse Haute Seille, Porte du Jura, Terre d'Emeraude Communauté, Arbois Poligny Salins Cœur du JURA, Champagnole Nozeroy Jura. Ce groupement de collectivités territoriales exerce, en lieu et place de ses collectivités adhérentes, la gestion des déchets.



Le SICTOM de la zone de LONS LE SAUNIER est né en juin 1982. Il comptait alors 49 communes, soit 39 416 habitants. Aujourd'hui, suite aux fusions de communes, il en regroupe 168 soit 81 124 habitants.

Au quotidien, le SICTOM :

- Réalise la collecte des ordures ménagères (bacs gris et bleus/jaunes, conteneurs semi enterrés gris et bleus/jaunes)
- Assure le traitement des déchets par son adhésion au SYDOM
- Gère 11 déchetteries réparties sur son territoire
- Sensibilise la population au geste du tri,
- Sensibilise les usagers au compostage individuel en subventionnant l'achat des composteurs
- Installe et effectue la gestion des composteurs collectifs avec les référents
- Promeut le réemploi du matériel et des matériaux
- Assure la distribution et l'entretien des bacs gris et bleus/jaunes attribués à chaque foyer ou immeuble collectif
- Gère l'installation et l'entretien de 258 colonnes à verre
- Entretien et répare son parc de véhicules grâce à son service Mécanique

Les 75 agents du SICTOM travaillent au sein de 7 pôles (Mécanique, Maintenance, Collecte, Déchetteries, Finances, Prévention et RH) et sont répartis comme suit :



LA COLLECTE

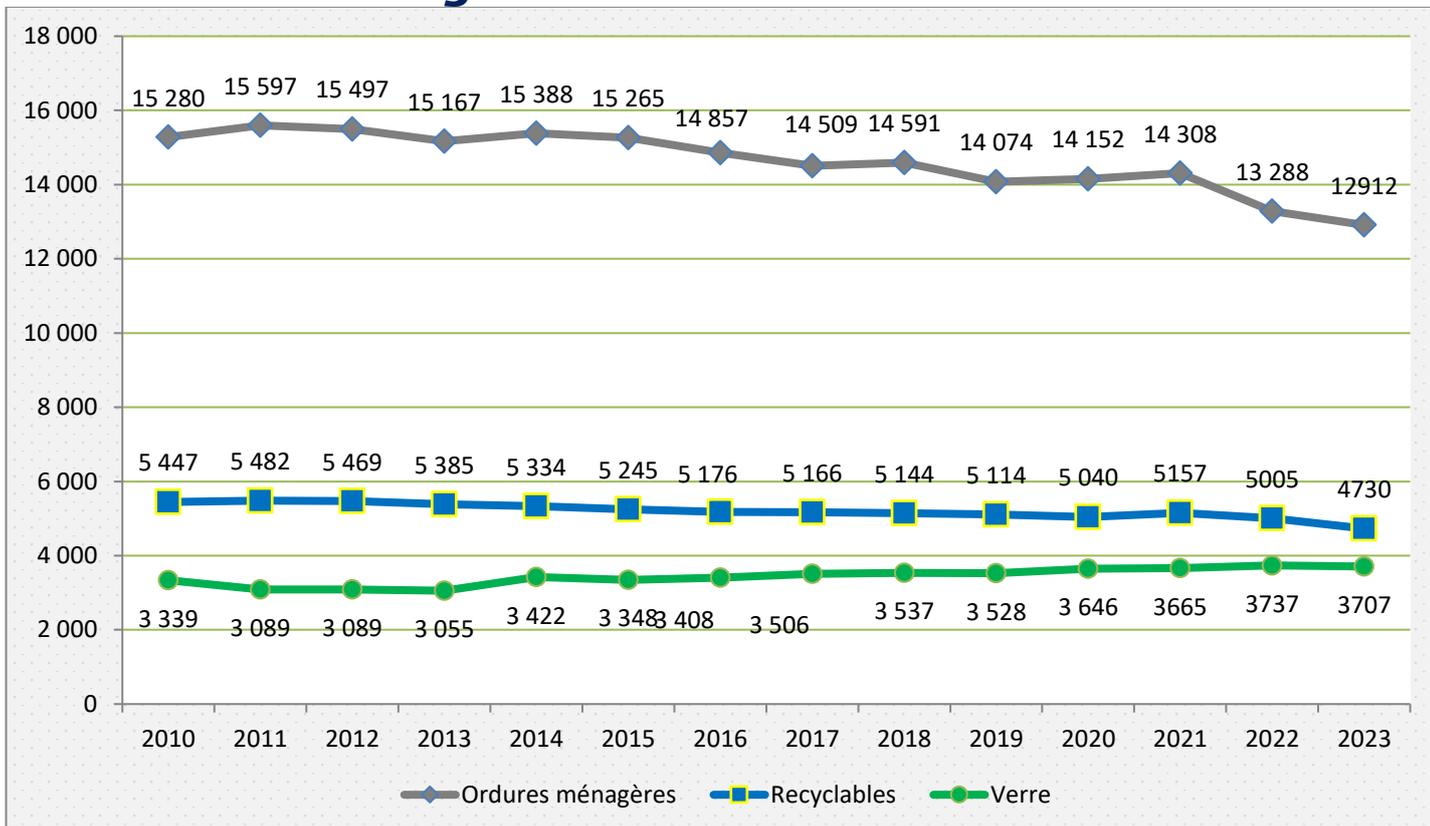
Hormis dans quelques quartiers de Lons Le Saunier et de Saint-Amour, équipés en conteneurs semi-enterrés, la plupart des foyers dispose de deux bacs : un bac gris pour les déchets souillés mis dans des sacs fermés (poussières, restes de repas non compostables, déchets d'hygiène, etc.) et un bac bleu/jaune pour les déchets recyclables et déposés en vrac (boîtes de conserve, bouteilles et films plastiques, papiers, briques de lait, etc.). La contenance des bacs octroyés (120 ou 240 litres) est déterminée par le SICTOM en fonction de la taille du foyer. La fréquence de collecte des bacs ordures ménagères et déchets recyclables est toutes les deux semaines sur l'ensemble du territoire sauf sur Lons Le Saunier (collecte des bacs gris et bleus/jaunes toutes les semaines) et Montmorot (collecte des bacs gris toutes les deux semaines et des bacs bleus/jaunes toutes les semaines).

La collecte en quelques chiffres....

- **13 ou 15 tournées par jour** : 9 ou 10 le matin (5h-12h), 4 ou 5 l'après-midi (12h-19h) selon les semaines.
- **355 694** kilomètres parcourus en 2023
- **202 340** litres de gasoil consommés en 2023
- **77 878** habitants desservis en porte à porte et **3 246** desservis par les conteneurs semi-enterrés.
- **63 763** habitants concernés par la collecte incitative depuis le 24 janvier 2022

Une fois les collectes terminées, les camions du SICTOM se rendent au **Centre Départemental de Traitement des Ordures Ménagères (CDTOM)** géré par le SYDOM, dans la zone industrielle de Lons le Saunier. Les déchets des bacs gris sont alors déposés dans une fosse afin d'y être incinérés, tandis que les déchets des bacs bleus/jaunes sont triés avant de suivre différentes filières de recyclage.

Evolution des tonnages



2023, une année de défis : diminution et tri des déchets

Une seconde année de collecte incitative

La démarche de « collecte incitative », novatrice dès 2015, consiste à ne collecter qu'une semaine sur deux les ordures ménagères résiduelles (bacs gris/marrons) en lieu et place de la collecte hebdomadaire, tout en accompagnant les usagers vers de nouveaux gestes de tri et de gestion de leurs déchets.

Le 24 janvier 2022, c'est tout le territoire du SICTOM sauf Lons le Saunier qui a changé d'organisation. Sur Lons Le Saunier, seul le quartier des Pendants a été retenu pour démarrer la collecte incitative.

Rappel des objectifs poursuivis par le SICTOM :

- ◆ Diminuer l'empreinte carbone de la collecte des déchets en limitant les kilomètres parcourus
- ◆ Inciter les usagers à moins produire de déchets, à changer leurs habitudes : mieux trier, composter, limiter le gaspillage alimentaire
- ◆ Maîtriser les coûts liés à la consommation de carburant et au traitement des déchets

2023, une baisse des tonnages qui se poursuit...

Moins 376 tonnes d'ordures ménagères (par rapport à 2022),
soit environ 62 bennes ordures ménagères (environ 6 tonnes d'ordures ménagères par BOM)

Moins 273 tonnes de déchets recyclables (par rapport à 2022)
soit environ 68 bennes ordures ménagères (environ 4 tonnes de déchets recyclables par BOM)

...Et une amélioration de la qualité du tri

En 2023, la part d'erreur constatée par le centre de tri dans nos déchets recyclables est de 16.54% en moyenne. Le tarif de traitement des déchets recyclables est indexé sur les caractérisations réalisées sur 18 mois. En 2023, le tarif de traitement est de 65 € / tonne pour le SICTOM de Lons le Saunier.

Dans l'objectif d'amener l'utilisateur à réinterroger ses pratiques de tri, il a été décidé de ne pas collecter les bacs présentant les principales erreurs de tri. Les agents de collecte ont refusé beaucoup de bacs, relevé l'adresse et le numéro du bac avec les erreurs de tri, et déposé un mot sur les poignées du bac pour en donner la raison à l'utilisateur.

L'objectif 2023 est clair : diminuer le taux d'erreur de tri à moins de 15% des tonnages de déchets recyclables.

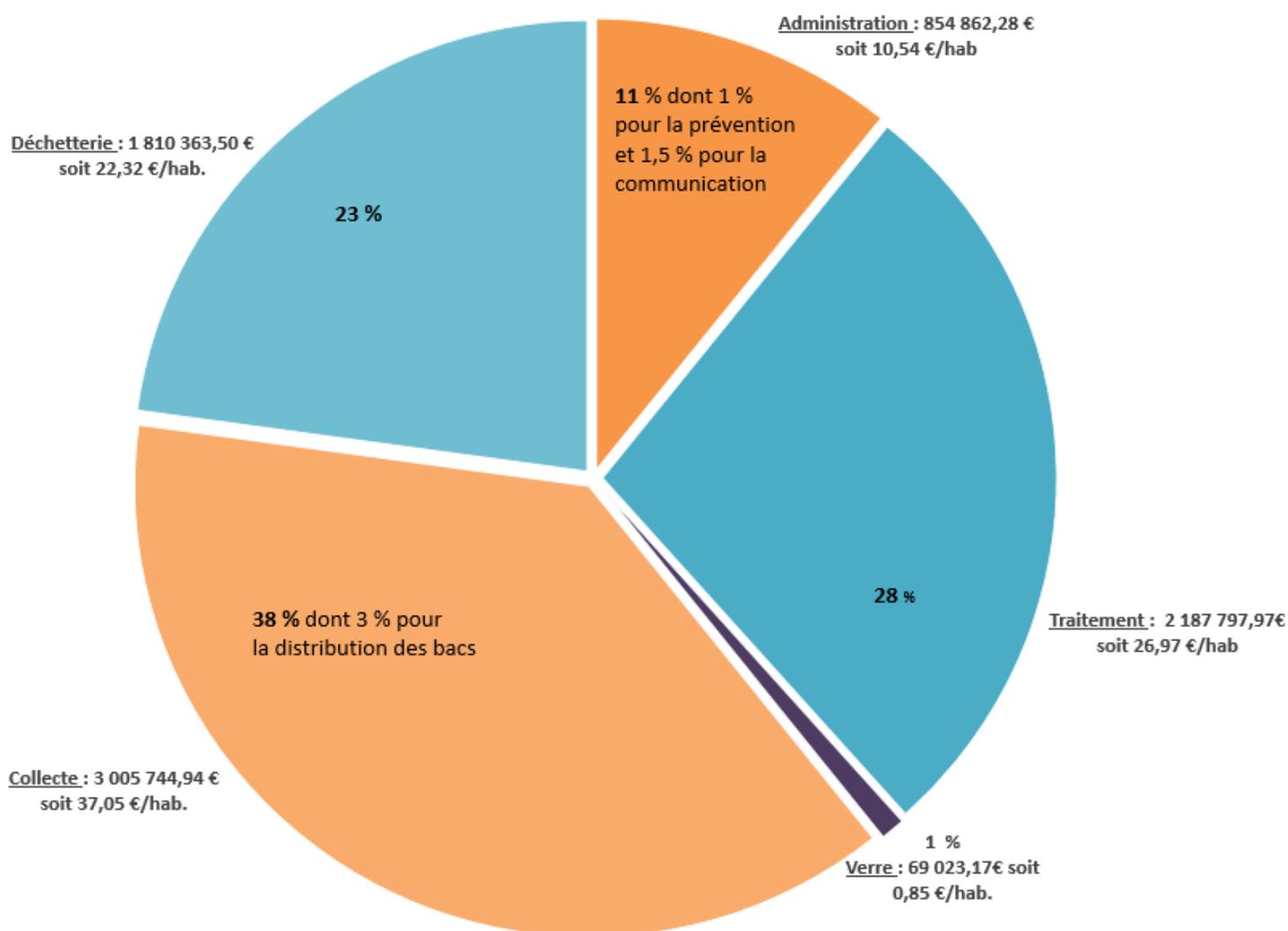
Pour atteindre un tarif de traitement à 32.50€/tonne (tarif SYDOM pour l'année 2023).

Ces informations ont permis des échanges constructifs avec les usagers qui appelaient le SICTOM pour comprendre les raisons de la non-collecte de leur bac. Ces mêmes usagers ont pu corriger leurs gestes de tri.

Les principales erreurs :

- Déchets en sac et non en vrac,
- Ordures ménagères : reste de repas, mégots
- Textile,
- Verre.

COÛT DES SERVICES



En 2023, **81 124 habitants**

Sur le territoire desservi par le SICTOM, cohabitent deux sources de financement :

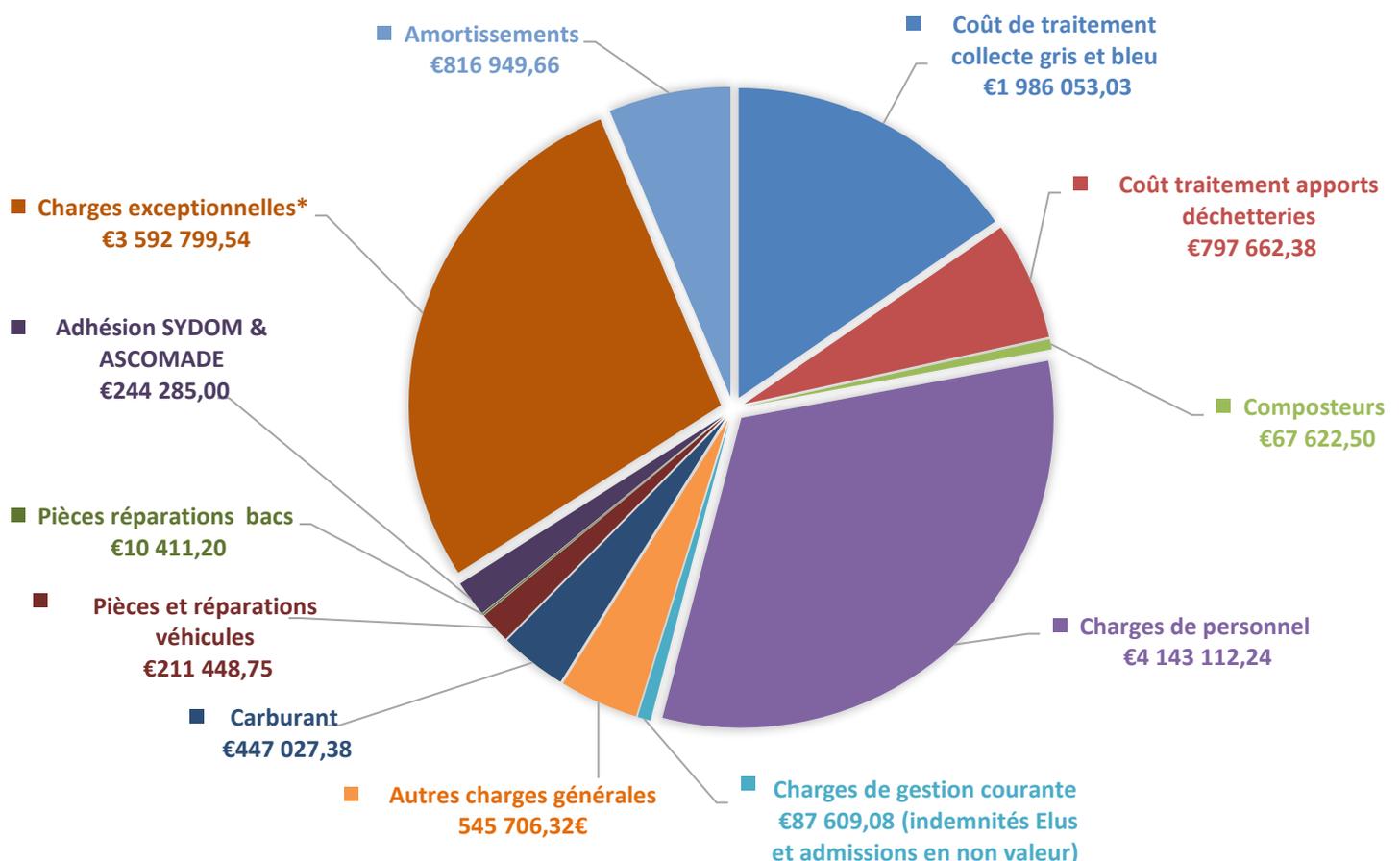
- la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)** à laquelle sont soumis les habitants d'ECLA
- la **Redevance des Ordures Ménagères (REOM)** qui s'impose aux habitants des autres communautés de communes.

Si la première est un pourcentage de la taxe sur le foncier bâti, la seconde est une somme fixée en fonction de la prestation fournie, du type de résidence (principale/secondaire) et du nombre de personnes au foyer.

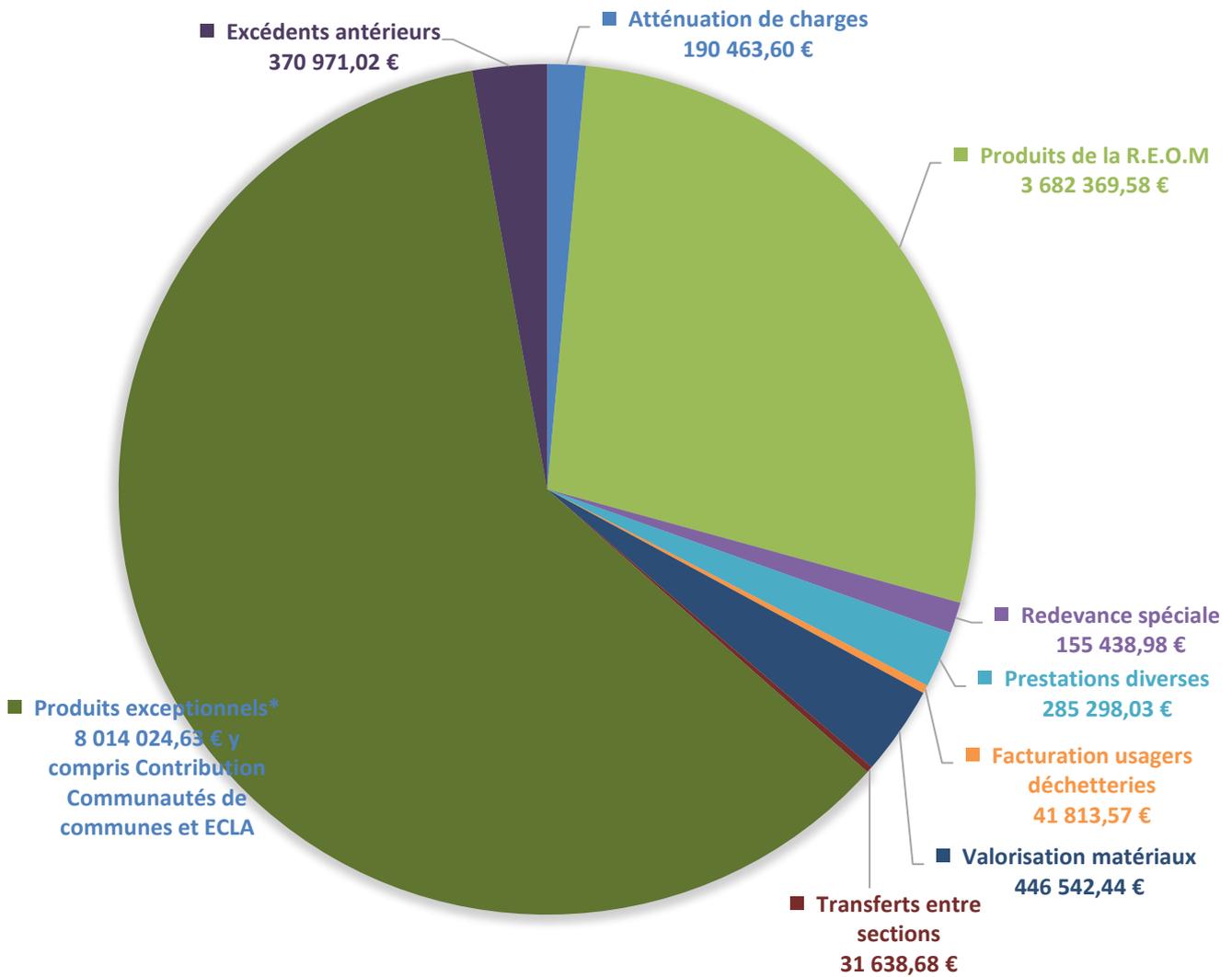
LE FONCTIONNEMENT

Dépenses 12 935 090,19 €

*Charges exceptionnelles : Remboursement Redevance Enlèvement des Ordures Ménagères aux communautés de communes

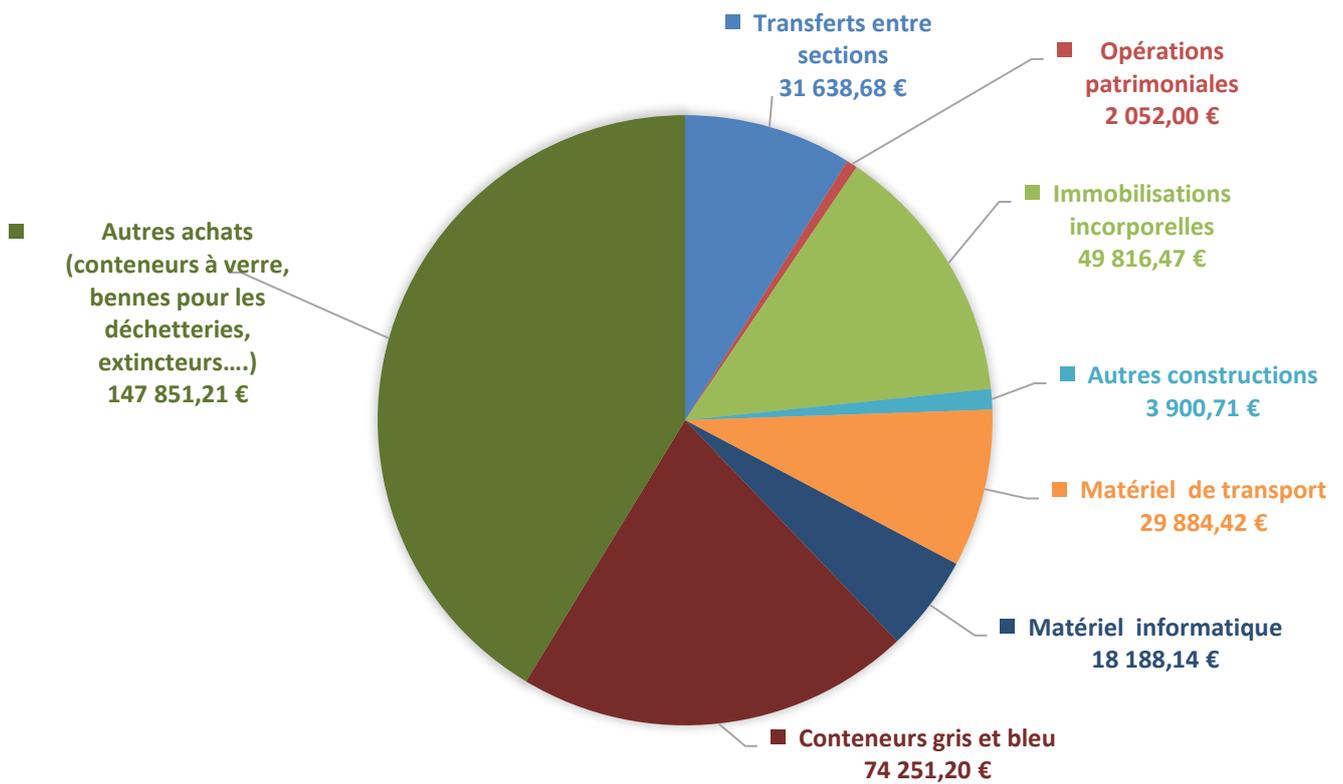


Recettes 13 218 560,53 €

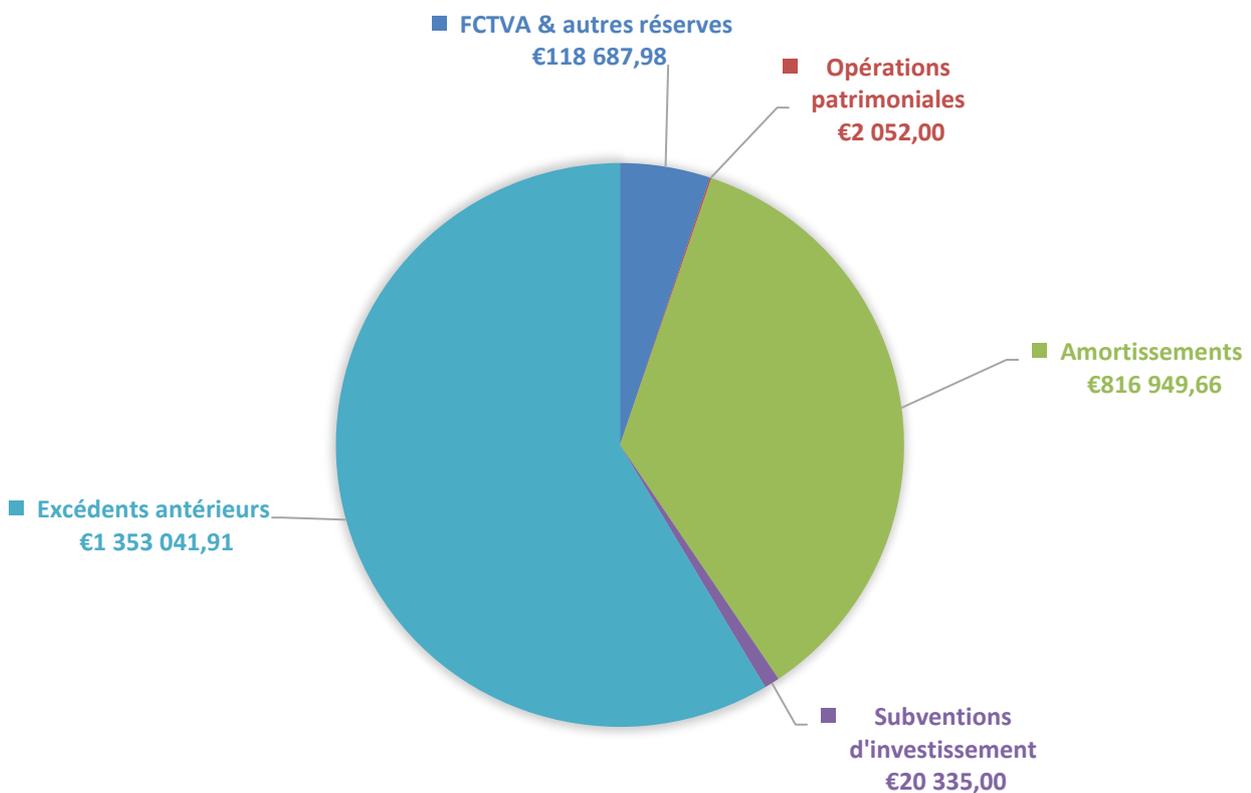


LES INVESTISSEMENTS

Dépenses 357 582,83 €



Recettes 2 311 066,55 €



LES DECHETTERIES

Le SICTOM met à la disposition de ses communes adhérentes 11 déchetteries couvrant l'ensemble de son territoire géographique. Ouvertes aux particuliers, aux collectivités, associations et autres professionnels, elles permettent de déposer un grand nombre de déchets à la condition expresse de les trier. Un règlement intérieur régit par ailleurs leur fonctionnement ainsi que leur accessibilité (Consultable sur le site internet du SICTOM).



Déchets acceptés en déchetterie:

- les encombrants : polystyrène, laine de verre,...
- le bois, des déchets d'espaces verts
- le carton, le papier
- la ferraille, les batteries
- les déchets diffus spécifiques : peintures, colles...
- les déchets d'équipements électroniques

- les piles
- les meubles
- les gravats
- le plâtre
- les huiles...

- les plastiques durs



Déchets strictement interdits : les ordures ménagères, les déchets explosifs et radioactifs, les déchets hospitaliers et de soins, les déchets amiantés (sauf opération spéciale), la tonte.



A noter....

** Tous les déchets ne sont pas acceptés en déchetterie. En cas de doute, n'hésitez pas à appeler le site sur lequel vous souhaitez vous rendre ou les services administratifs du SICTOM.*

** Depuis le 3 avril 2023, les horaires des déchetteries ont été modifiés. Pour plus d'information, rendez-vous sur le site internet du SICTOM : sictom-lons-le-saunier.fr*

**Les gardiens de déchetteries ont pour mission de contrôler les apports et de guider les visiteurs. Ils ne sont pas tenus d'aider au vidage des véhicules. Cette disposition permet de limiter le port de charges et de prévenir les troubles musculo-squelettiques, certaines déchetteries pouvant accueillir plus de 700 usagers par jour.*

Le tonnage des déchetteries en 2023

<i>En tonnes/Année</i>	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Ferrailles	1 145,73	1 154,19	1 161,35	1 032,86	1 110,37	901.90	1033.53
DEEE*	872,42	875,4	900,92	842,97	918,328	827,501	793.59
Batteries	25,22	22,2	30,02	29	25,81	21.605	30.73
Cartons	461,42	514,56	515,94	515,87	579,29	534,5	505.57
Papiers	202,33	202,88	229,15	217,51	259,86	223,5	219.78
Tout-venant	2 448,6	2 511,4	2 342,58	2 071,86	2 458,18	2 299,3	2189.67
Plâtre	387,11	404,22	426,7	428,58	501.56	537,63	453.53
Plastiques durs***	193,14	265,88	301,84	300,3	357,5	359,58	347.54
Déchets d'équipements d'ameublement	1 539,86	1 715,42	1 832,46	1 851,58	2 168,02	2 007,44	1886.43
Bois	1 866,32	1 904,78	1 850,52	1 852,93	2 118,45	2 035,34	1967.81
Déchets verts	6 489,96	5 850,1	5 854,59	4 700	4 792	4 741,2	3449.37
Gravats (M3)	3 160 m3	3 221 m3	3 208 m3	3 220 m3	4 090 m3	3 860 m3	3118.55 tonnes
DDS**	142,6	152,37	122,95	113,58	120,89	73,8	109.53
Verre	312,42	303,4	342,32	766,96	527,02	566,14	611.04
Huiles minérales	26,1	28,59	24,93	29,75	28,76	27,45	29.47
Huiles végétales	8,21	6,82	6,49	6,7	7,7	7,05	5.74
Textiles ***	178,86	200,87	205,59	143,34	211,4	199	213.89
Pneus***	/	96,96	98,89	111,48	81,97	102,54	76.91
Totaux	16 300,30	16 305,08	16 247,24	14 459,02	15 565,10	15 465,45	17 042.37
Fréquentation	278 566	282 283	300 440	256 981	295 247	285 413	291 194

* Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

** Déchets Diffus Spécifiques (y compris les piles, néons et lampes)

*** Toutes les déchetteries ne sont pas équipées.

Le traitement des différents types de déchets, selon les cas, coûte ou apporte des recettes :

Coûts pour le SICTOM : Tout-venant / Plâtre / Bois / Déchets verts / Gravats / Huiles minérales / Huiles Végétales / Plastiques durs / Pneus

Recettes pour le SICTOM : Ferrailles / Carton / Papier / Batteries

Pris en charge par les éco organismes (gratuit pour le SICTOM) : DEEE / Mobilier / Textiles / DDS

En 2023....

Focus sur l'opération AMIANTE

Depuis plusieurs années, le SICTOM organise une opération AMIANTE. Elle permet aux particuliers qui le souhaitent de se débarrasser gratuitement de plaques de fibrociment, de pots de fleurs ou bouts de canalisations amiantés. Ceux-ci sont autorisés à déposer gratuitement 0.5 m³ d'amiante maximum, durant la totalité de l'opération. Cela représente environ 10 plaques fibrociment de 120x150cm.



La dernière opération a été menée du 27 novembre au 09 décembre 2023 sur les déchetteries de Lons nord, Beaufort, Domblans et Orgelet.

L'opération a permis de collecter

18,08 tonnes d'amiante pour un coût total de 15 213 Euros.

Une prise de RDV est obligatoire avant tout dépôt en déchetterie.

L'amiante doit être impérativement filmée avec du film plastique transparent.

Pour connaître les dates de la future opération et les modalités, regardez régulièrement la page Facebook du SICTOM ou consultez son site Internet. Dès que les dates seront fixées, elles y figureront.

Zone de réemploi / Zone de gratuité

Des zones de réemploi existent sur les déchetteries, Cette zone permet de recevoir les déchets des usagers du SICTOM qui sont encore en état de fonctionnement : vaisselle, mobilier, électroménager, jouets, etc. Les objets déposés sont collectés par nos partenaire sous convention avec le SICTOM. Il sont ensuite revendus dans les points de vente de ces associations. Vous trouverez des zones de réemploi sur les déchetteries de Lons Le Saunier, Domblans, Bletterans, Saint Amour, Beaufort en partenariat avec l'association OASIS et sur Orgelet, Arinthod et Saint Julien avec l'association ADAPEMONT



Des zones de gratuité existent également dans les déchetteries, ils sont souvent indiqués par un panneau « Servez-vous », vous pouvez déposer des objets mais aussi en récupérer gratuitement.



LA PREVENTION DES DECHETS

2022 fut l'année de la mise en place sur la presque totalité du territoire du SICTOM de la collecte une semaine sur deux. Nous avons constaté par ailleurs une baisse de qualité de tri depuis 2020. Il était donc primordial en 2023 de communiquer auprès des usagers pour répondre à leurs questions et apporter des solutions pour la bonne gestion des déchets avec ce nouveau rythme de collecte.

Animations et Stands



Animation conjointe avec le SYDOM et Jura Nature Environnement, rue du Marché au Bois Blanc, Lons le Saunier. 28/09/2023

200 animations, telles que Apéritris, stands, animations scolaires ou formations en entreprises ont été menées par les agents de prévention du SICTOM. Au total, lors de leurs différentes activités, nos agents ont pu sensibiliser au tri et au compostage environ **2360 personnes en 2023**.

Cette année encore, le SICTOM a travaillé à la sensibilisation des personnes sur leur lieu de travail. En une centaine de visites et de formations, ce sont **230 personnes** qui ont été formées au tri des déchets ménagers, mais aussi, et plus spécifiquement, au tri des déchets créés par leur activité professionnelle.

Fourniture de composteurs

Rappelons-le, composter ses déchets organiques permet en moyenne de **réduire de 30% la masse des ordures ménagères**.

746 composteurs ont été vendus par le SICTOM en 2023. Nos fournisseurs ont quelquefois eu du mal à suivre l'engouement de nos usagers et le SICTOM a connu des périodes de rupture de stock.



Contrôle de bacs de tri.

Les contrôles des bacs de tri (papiers, emballages, etc.) visent à constater les erreurs de tri et à laisser une information personnalisée à chaque usager. La collecte peut également être refusée si des erreurs trop importantes sont constatées.

Les bacs de tri des communes suivantes ont été contrôlés en 2023 :

ALIEZE	LONS-LE-SAUNIER (Centre et Les Toupes)
BLETTERANS	MARNEZIA
BLOIS-SUR-SEILLE	MAYNAL
BROISSIA	MONTAGNA-LE-RECONDUIT
CHAUMERGY	NOGNA
CHENE-SEC	PERRIGNY
CUISIA	PLAISIA
DARBONNAY	PONT-DU-NAVROY
DIGNA	PRESILLY
ECRILLE	PUBLY
FAY-EN-MONTAGNE	SAINT-HYMETIERE-SUR-VALOUSE
GIZIA	SAINT-LOTHAIN
LA CHASSAGNE	SAINT-MAUR
LES-DEUX-FAYS	VAL SURAN
LES-TROIS-CHÂTEAUX	VILLERSERINE
LOISIA	

Ce sont plus de **3 744 bacs qui ont été contrôlés**.

Le taux de qualité moyen constaté sur ces communes est de 83,02% (84,90% en 2022, 84,85 en 2021 et 87,15% en 2020).

Ce taux est encore très moyen.

Nous constatons beaucoup d'erreurs liées à la présence dans les bacs de tri de :

- Déchets d'hygiène, essuie-tout, mouchoirs, masques et lingettes qui doivent être jetés dans le bac gris
- Déchets placés dans des sacs ou imbriqués les uns dans les autres (pot de yaourt placés dans un carton...)
- Déchets de déchetterie : petit électronique, jouet, textiles...

Notre objectif pour les années qui suivent : revenir à 90% de qualité.

CONTACT

Pour contacter le SICTOM ou obtenir des informations :

Site Internet : <http://www.sictom-lons-le-saunier.fr>

Facebook : SICTOM DE LA ZONE DE LONS LE SAUNIER

Mail : accueil@sictomlons.fr

Téléphone accueil : 03 84 86 16 16